

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE-DAME DE BRETEUIL

Date de la dernière mise à jour : Novembre 2021

Voici un code de conduite, nécessaire à une vie en communauté harmonieuse que tous ensemble, nous nous efforcerons de suivre, afin de favoriser l'épanouissement de chacun en assurant l'ORDRE, la SECURITE et le RESPECT des personnes et des matériels.

**Il fait appel à l'ENGAGEMENT PERSONNEL de chacun pour que notre école soit un lieu où il fait bon vivre.**



## 1. HORAIRES DE L'ECOLE

Il est demandé à chaque famille de veiller à la ponctualité quotidienne des élèves pour le respect de chacun et de la bonne fonctionnalité des classes.

**Le portail sera ouvert de 8h20 à 8h30, de 13h30 à 13h45 et de 16h15 à 16h30 dans le cadre du plan de mise en sûreté pour les personnes (Même en maternelle).**

Pour tout retard, vous devrez vous présenter au portail blanc (entrée garderie) et perturber une classe et ses élèves pendant que l'enseignant vient vous accueillir.



## 2. ENTREE ET SORTIE DES CLASSES

- Les entrées et les sorties du matin, du midi et du soir se font pour tous les élèves par le portail principal (vert). Les entrées sur temps de garderie se font par le petit portail blanc (entrée garderie).

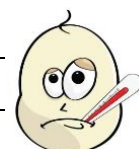
- Seuls les parents accompagnant leur enfant en classe de maternelle (PS - MS) peuvent entrer dans l'école, ainsi que les parents accompagnant leur enfant à la garderie (matin, soir et mercredi).

- Il est formellement interdit aux enfants de quitter l'établissement sans y avoir été autorisés.

- Prévenir par écrit les enseignants ou la directrice en cas de changement, même ponctuel, des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

- Les entrées et sorties sur temps scolaires (RDV orthophoniste, psychologue, ou autres) se font par le petit portail blanc (entrée garderie).

## 3. ABSENCES



Tout élève inscrit à l'école doit assister aux cours prévus dans son emploi du temps.

Toute absence, d'un élève scolarisé à partir de la Petite Section, doit être signalée à l'école dès que possible et au plus tard dans les 48 heures. Il est demandé de prévenir par téléphone le matin (laisser un message).

Pour une absence, l'enfant doit remettre une note explicative écrite (cahier de liaison ou mail) à son enseignant lors de son retour. Au-delà de 3 jours, un certificat médical est obligatoire. L'enfant revient à l'école guéri.

Sauf protocole particulier établi avec le médecin de l'Éducation Nationale, l'apport de médicaments et leur prise ne sont pas autorisés au sein de l'école.

L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie. Il peut être sanctionné. A partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées, l'école informe l'Inspecteur d'Académie.



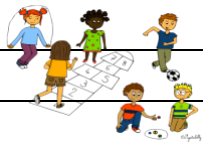
#### 4. COMPORTEMENT - DISCIPLINE - LANGAGE

- Je respecte mon travail et celui des autres.
- Je suis poli avec tout le monde (adultes et enfants)
- J'ai un langage et une attitude correctes (aucun mot ou geste insultant ou provoquant) en évitant toute violence verbale ou physique, y compris lorsque j'arrive et lorsque je quitte l'école (sur le trottoir, par ex.).
- Ma tenue vestimentaire doit être adaptée aux activités scolaires : j'évite de porter ce qui peut me gêner pour travailler et pour jouer. Je ne viens pas à l'école en tongs, ni en mini-jupe (ni mini-short), ou à condition de porter un legging. Je ne porte pas de débardeur qui laisse apparaître mon torse.
- Je suis poli, respectueux et tolérant.
- Je suis bon joueur.
- Je dis la vérité.
- Je suis bienveillant. Je ne pratique aucune forme de harcèlement moral ou physique.
- Si je ne réussis pas à résoudre un problème relationnel, je sollicite l'intervention de l'adulte.
- Je veille à maintenir la propreté de l'école, des murs, de la cour et des toilettes. Je jette mes déchets à la poubelle.
- Je signale à l'école si j'ai des poux afin de prévenir les familles avant leur multiplication.

#### 5. ORDRE - SECURITE



- A la fin de la récréation, je me rends aux toilettes et je vais boire si besoin. Puis la mise en rang se fait rapidement et en silence pour favoriser une mise au travail sereine.
- Je me déplace dans les locaux calmement et discrètement.
- Je ne pénètre dans les locaux qu'avec l'autorisation d'un adulte de l'école.
- Je respecte les consignes données lors des sorties à l'extérieur de l'école.
- Je préviens un adulte immédiatement en cas de blessure ou un malaise dont je suis témoin.
- A la dernière récréation, je range les ballons et autres jeux.



#### 6. JEUX lors de la récréation

- Je peux apporter un goûter à la récréation du matin (fruit uniquement).
- Je me retiens de toute violence (respect des autres et de moi-même).
- Je partage/prête le matériel et je suis bon joueur.
- Les vélos sont réservés aux élèves de la Petite Section à la Grande Section
- Je joue sur la cour (pas dans les toilettes, ni dans les classes). Je ne dépasse pas la ligne jaune et dois demander l'autorisation pour aller au-delà.
- Je ne porte pas mes camarades sur mon dos.
- Je prends soin des jeux (je les range et je signale si c'est abîmé).
- Je ne grimpe pas sur le grillage, sur les poteaux, ni sur les bords des fenêtres.

## 7. RESPECT DU MATERIEL



- Je respecte le matériel collectif, le bien d'autrui et le mien.
- Je suis responsable de toute détérioration provoquée par négligence ou malveillance. Exemple : si je casse une vitre, je suis responsable avec ma famille de la réparation.
- Je prends soin des livres, documents, jeux ... qui sont à ma disposition à l'école, et ne me les approprie pas.



## 8. OBJETS PERSONNELS ET DANGEREUX

- Je suis responsable de mon matériel et de mes vêtements (si mon nom y est inscrit, il me sera plus facile de les reconnaître). Tous les vêtements oubliés et non réclamés seront donnés à une association caritative en fin d'année.
- Je laisse tous les objets de valeur à la maison (je m'évite ainsi la contrariété d'une éventuelle disparition ou dégradation).
- Les sucreries restent à la maison.
- Je suis responsable de ce que j'apporte à l'école (documents, doudou...)
- Je n'échange ni ne donne mes affaires.
- Je n'apporte aucun objet dangereux (jouets, épée...) à l'école.



## 9. SANCTIONS

Les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des sanctions, qui sont portées immédiatement à la connaissance des parents de l'enfant.

Dans ce cas, voici l'échelle des sanctions appliquée dans l'établissement :

- Des avertissements seront adressés aux enfants.
- Un rapport écrit de la situation sera fait aux parents concernés.
- Un entretien se tiendra en présence de l'élève et de la famille.
- Une réunion en présence de l'élève, de la famille et de l'équipe éducative sera réalisée avec trace écrite et élaboration d'un protocole d'amélioration du comportement.
- En cas de non-respect du protocole et/ou désaccord, l'école se garde le droit de rompre le contrat de scolarisation signé lors de l'inscription.

**« Je m'engage à suivre ce contrat de vie sous peine d'être sanctionné. »**

NOM, Prénom : ..... Signature

**« Je fais signer mes parents qui ont lu et approuvé le contrat. »**

Signatures

# INFORMATIONS DESTINÉES AUX FAMILLES

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

### **EN CAS D'ALERTE :**

#### N'ALLEZ PAS VERS LES LIEUX DU SINISTRE :

Vous iriez au devant du danger.

Ne cherchez pas à faire quitter votre enfant de l'établissement, vous mettriez sa vie en danger ainsi que la vôtre.

Votre enfant est pris en charge par les enseignants dans le cadre des mesures de mise à l'abri.



#### ABRITÉZ-VOUS :

N'attendez pas votre enfant devant l'établissement.

Rejoignez un bâtiment en dur pour vous mettre à l'abri.

#### METTEZ VOUS A L'ECOUTE DE LA RADIO :

- Sur France Bleue Armorique en FM : 103.1
- France Inter grandes ondes, si la FM ne passe pas : 164 kHz



#### NE TÉLÉPHONEZ PAS :

Laissez libre les réseaux téléphoniques afin que l'établissement puisse communiquer avec les Autorités et les Services de Secours.

*Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités.*

NE VENEZ CHERCHER VOTRE ENFANT QUE LORSQUE LES AUTORITES VOUS INVITERONT À LE FAIRE.